

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Florian Gander, Sandro Pistis,
Françoise Sapin, François Baertschi, Thierry
Cerutti, Ana Roch, Daniel Sormanni, Francisco
Valentin*

Date de dépôt : 3 mai 2019

Proposition de motion

LCR : priorité à la sécurité, même formation pour tous

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'apparition de nouveaux moyens de transport à assistance électrique a entraîné une augmentation de la fréquence d'utilisation du réseau routier ;
- que le nombre d'accidents liés à ces nouveaux modes de transport est également en hausse si l'on en croit les récentes statistiques sur les accidents de la route ;
- que l'ensemble des usagers de la route n'est pas censé ignorer les règles élémentaires de sécurité routière, ainsi que la LCR ;
- que la sécurité de l'ensemble des usagers de la route doit être une priorité absolue,

invite le Conseil d'Etat

- à examiner, de concert avec les autorités fédérales, la possibilité d'instaurer un permis de conduire similaire au permis de catégorie M pour les usagers de la route se déplaçant à l'aide de moyens de transport à assistance électrique à puissance non limitée ;
- à mettre en œuvre des moyens d'identification pour tous les véhicules à assistance électrique empruntant le réseau routier genevois ;

-
- à instaurer des normes de sécurité contraignantes pour les vélos à assistance électrique, telles que l'obligation de port du casque et l'installation de rétroviseur ;
 - à élaborer des dispositifs de contrôle efficace dans les meilleurs délais pour tous les types de véhicules utilisant les routes genevoises.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

D'après les estimations du Bureau de prévention des accidents, chaque année quelque 26 000 cyclistes sont impliqués dans des accidents sur les routes suisses. Cette constante statistique pourrait être diminuée et la sécurité des cyclistes améliorée par des mesures de prévention situationnelle (par exemple en optimisant l'aménagement de l'espace routier, la signalisation, le marquage au sol, etc.), mais également par des mesures de prévention comportementale.

En 2018, l'Office fédéral de la statistique évoquait des chiffres alarmants concernant la sécurité routière. Le nombre d'accidents graves impliquant des vélos électriques a connu une augmentation significative à Genève avec 321 victimes (dont 12 qui n'ont pas survécu), soit 90 de plus qu'en 2017.

Sur les cinq dernières années, le nombre d'accidents graves incluant des deux-roues électriques s'est établi à 150. Ce chiffre a donc plus que doublé depuis, alors que la tendance générale que l'on observe est globalement à la baisse pour les autres groupes d'utilisateurs de la route. Au total, 233 personnes ont trouvé la mort sur les routes suisses en 2018. Soit trois personnes de plus qu'en 2017. Dans le détail, le nombre de motocyclistes (42), de cyclistes (27) et de piétons (43) ayant perdu la vie a diminué, mais a augmenté pour les automobilistes (79) et les conducteurs de vélos électriques (42).

En règle générale, les principales causes de ces accidents sont la vitesse, l'alcool et l'inattention. Toutefois, le Bureau de prévention des accidents souligne qu'environ un cycliste motorisé sur six a déjà été victime d'un accident individuel dans la circulation routière et que les cyclistes expérimentés sont davantage exposés que ceux circulant occasionnellement et que, fort heureusement, les trois quarts de ces accidents n'ont que des conséquences légères.

Depuis quelques années, le nombre de vélos électriques circulant sur nos routes a considérablement augmenté. Au cours de la seule année 2016, il s'en est d'ailleurs vendu plus de 75 500 dans notre pays, soit l'équivalent de près du quart du marché suisse du vélo. Cette évolution impacte malheureusement aussi négativement les statistiques sur les accidents : entre 2011 et 2016, le nombre de dommages corporels subis par des utilisateurs de vélos électriques a ainsi plus que triplé.

Avec la démocratisation de ce moyen de transport, les cyclistes forment un public plus large et hétérogène, mais aussi moins bien informé. Même l'association Pro Velo Suisse reconnaissait récemment que les utilisateurs de vélos toutes catégories confondues manifestaient un manque de connaissances des règles de circulation et de technique au guidon. Ce qui peut engendrer des comportements à risque qui péjorent grandement la sécurité routière de manière générale, d'où l'importance de faire évoluer les mentalités de certains usagers de la route, tout en s'assurant qu'ils respectent les droits et les devoirs qui leur incombent. Rappelons à ce titre qu'en 2018, la responsabilité de l'ensemble des cyclistes, toutes catégories confondues, était statistiquement avérée dans des proportions avoisinant les 57%, autrement dit dans plus d'un accident sur deux survenant dans le canton de Genève.

Pour toutes ces raisons, le Mouvement citoyen genevois vous demande de réserver un accueil favorable à la présente motion.